



PERMIS CYCLOMOTEUR M



Informations importantes aux candidats à l'examen pour le cyclomoteur dès 2013

La demande de permis de conduire devra être dûment complétée, selon l'exemple ci-joint, et envoyée directement par le candidat à l'OCN, route de Tavel 10, case postale 192, 1707 Fribourg, **au plus tard le jour du cours d'introduction**. Le formulaire est également disponible sur le site www.ocn.ch, OCN Online, formulaire no 2.1.

1. La demande de permis doit être remplie au moyen d'un stylo de couleur bleue ou noire.

1.1. Pour les citoyens suisses, le **bureau communal** de votre commune de domicile confirmera préalablement l'exactitude des données personnelles. L'employé communal apposera le sceau, sa signature et la date. Pour les ressortissants étrangers, une autorisation de séjour valable est exigée (copie à annexer à la demande).

1.2. Un **opticien** agréé (*selon liste*) ou un **médecin** effectuera préalablement un contrôle de votre vue et inscrira les résultats. Ce praticien aura apposé le sceau, sa signature et la date du contrôle.

1.3. Signatures

- ✓ Le requérant (*candidat*) signera 2 fois la demande : 1x au centre du rectangle prévu à cet effet et 1x au bas de la page 1 (*la signature doit comprendre l'initiale du prénom et le nom de famille en entier. Par exemple, Justin Muster = J. Muster*).
- ✓ Pour les mineurs (*- de 18 ans*) ou les personnes sous tutelle, la signature du **représentant légal** est obligatoire au bas de la page 1.

2. Une **photo couleur** (*mêmes critères que pour le passeport/carte d'identité → pas de casquette, ni lunettes de soleil, pas de photo de profil,...*) sera fixée au moyen d'un trombone au haut de la demande. Au dos de la photo, il y a lieu d'inscrire le nom, le prénom et la date de naissance.

Pour le jour de l'examen :

Chaque candidat devra être en possession :

- ✓ De *l'attestation d'admission à l'examen théorique* (feuille jaune), qu'il aura reçu personnellement en retour de l'OCN Fribourg.

Les personnes domiciliées hors canton devront être en possession d'une autorisation de l'Office de la circulation de leur canton de résidence, sur laquelle figurera le numéro de registre fribourgeois. Pour que ce numéro puisse être saisi, l'autorisation devra préalablement avoir été envoyée à l'OCN, soit au plus tard le jour du cours d'introduction.

- ✓ D'une pièce *d'identité originale* :

- Pour les citoyens suisses : carte d'identité **ou** passeport **ou** livret de famille
- Pour les ressortissants étrangers : permis de séjour

SEULS LES CANDIDATS RÉPONDANT A CES CONDITIONS SERONT ADMIS A L'EXAMEN THÉORIQUE



POLICE CANTONALE
Section Education routière
026 / 3052030